

# PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

## Pour quel public ?

La PASS s'adresse aux personnes présentant une situation de vie complexe dans le champ du social et du sanitaire (ouverture ou complétude de droits, problèmes familiaux, de logement, d'isolement, faible niveau social).

## Ça sert à quoi ?

Les PASS sont des cellules de prise en charge médico-sociale destinées à faciliter l'accès aux soins à des personnes en situation de précarité, tout en contribuant à la réinsertion du patient dans le dispositif de droit commun relatif aux soins et à la santé.

L'équipe de la PASS peut être sollicitée pour une évaluation sanitaire lors de l'accueil de personnes issues de l'immigration.

La PASS répond aux fonctions suivantes :

- faciliter l'accès aux droits et aux soins ;
- assurer la continuité de l'insertion médico-sociale en équipe pluridisciplinaire pour une prise en charge globale de la santé.

L'essentiel de l'activité de la PASS est l'animation de réseau et le travail de coordination de prise en charge globale des patients en situation médicale et sociale complexe.

Le repérage des patients requérant l'accueil et l'orientation par une PASS est

réalisé par l'ensemble des professionnels hospitaliers, quelle que soit l'unité de prise en charge.

La PASS facilite l'accès aux soins au sens large : à une consultation médicale généraliste ou spécialisée, parfois à des soins odontologiques de premier niveau, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments. Elle doit avoir les moyens de recourir à des services d'interprétariat si nécessaire. Pour autant, la PASS ne fournit des soins infirmiers qu'à la marge.

La PASS permet à tout patient d'être accompagné dans son parcours pour :

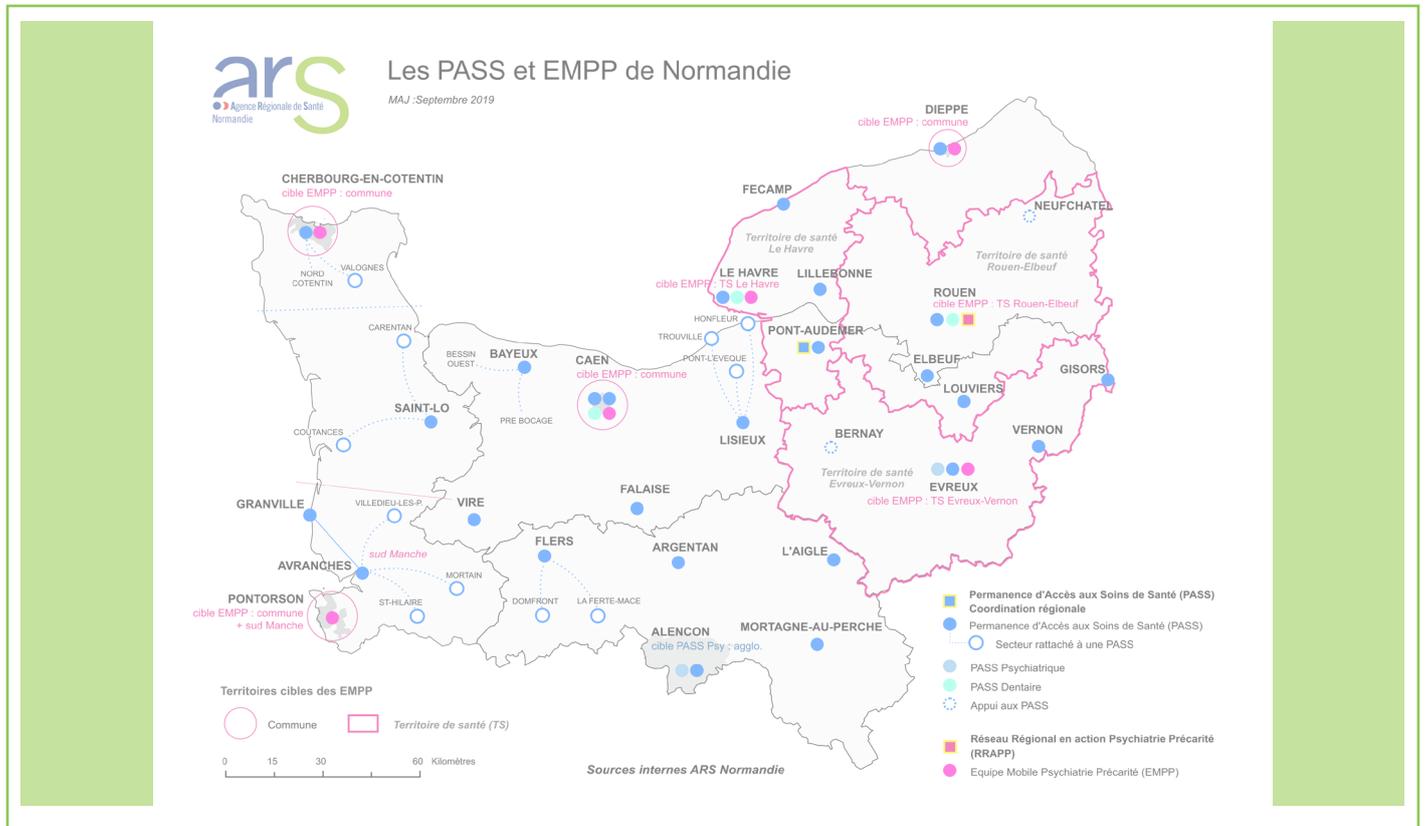
- réaliser des démarches,
- entrer en contact avec des professionnels soignants,
- aider à l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin, afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformes aux besoins identifiés.

## FINANCEMENT

Allocation d'une mission d'intérêt général (MIG) au porteur de projet sanitaire ou médico-social

## EN CHIFFRES

25 PASS somatiques et 2 PASS psychiatriques en Normandie



## Qui y travaille ?

Un trinôme infirmier / assistant du service social / médecin référent.

## RÉFÉRENCES

# PRS

PROJET RÉGIONAL  
DE SANTÉ

### Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)

3.3 Faciliter l'accès aux droits et au système de santé pour tous

3.3.2 L'accès au système de santé par des dispositifs passerelles : les PASS